

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

FORMATION DU U

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent aux formations et stages proposés par **Formation du U**, organisme de formation.

Formation du U

SAS

Siège social : 46B Impasse Bel Air, 30380 Saint-Christol-les-Alès

SIRET : 941 694 754 00024

Site internet : <https://www.compagnieduu.com>

E-mail : charly.lanthiez@hotmail.fr

Téléphone : 07 71 07 87 33

Les présentes CGV régissent les relations contractuelles entre Formation du U et toute personne participant à une formation ou à un stage proposé par Formation du U (ci-après le « stagiaire »).

Lorsque la formation est financée par un employeur, un organisme financeur ou tout autre acheteur de formation, les dispositions contractuelles propres à cette relation s'appliquent également.

2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Formation du U propose, organise et dispense ses formations et stages.

Toute inscription implique que le stagiaire a pris connaissance des présentes CGV et les accepte, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

Lorsque les dispositions du Code du travail imposent la conclusion d'un contrat de formation professionnelle avec une personne physique qui entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, ce contrat est conclu avant l'inscription définitive du stagiaire et avant tout règlement de frais.

Les conditions particulières de la formation, notamment sa nature, sa durée, son programme, son objet, ses modalités pédagogiques et ses conditions financières, sont précisées dans le contrat ou document contractuel remis au stagiaire.

3. INFORMATIONS RELATIVES À LA FORMATION

Avant toute inscription, le stagiaire dispose des informations nécessaires relatives à la formation choisie, notamment :

- l'intitulé et la nature de la formation ;
- ses objectifs et son objet ;
- sa durée et ses dates ;
- son programme ;
- les conditions d'accès et éventuels prérequis ;
- les modalités et moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre ;
- les modalités d'évaluation ou de contrôle des acquis, lorsqu'elles existent ;
- les conditions tarifaires et modalités de paiement ;
- les conditions d'annulation, de report, de cessation anticipée et d'abandon.

Les informations propres à chaque formation figurent sur le site internet de Formation du U et/ou dans le contrat de formation remis au stagiaire.

4. INSCRIPTION

Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles.

Lorsque le stagiaire est une personne physique qui entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, l'inscription définitive intervient dans les conditions prévues par le contrat de formation et après respect des dispositions légales relatives au délai de rétractation et au paiement.

Le stagiaire est invité à vérifier l'exactitude des informations communiquées lors de son inscription.

Toute information erronée ou incomplète communiquée par le stagiaire et susceptible d'empêcher ou de perturber la bonne réalisation de la formation relève de sa responsabilité.

Formation du U adresse au stagiaire une confirmation d'inscription et, le cas échéant, les documents contractuels nécessaires à sa participation.

5. PRIX

Les prix des formations sont indiqués en euros.

Formation du U n'est pas assujettie à la TVA lorsque les conditions légales d'exonération sont réunies.

Le prix applicable est celui communiqué au stagiaire au moment de son inscription et figurant dans le contrat ou document contractuel applicable à la formation.

Le prix comprend les prestations expressément indiquées dans le programme de la formation.

Sauf indication contraire, les frais personnels du stagiaire, notamment les frais de transport, d'hébergement et de restauration, ne sont pas compris dans le prix de la formation.

6. MODALITÉS DE PAIEMENT

Lorsque le stagiaire est une personne physique qui entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, les modalités de paiement respectent les dispositions des articles L.6353-3 et suivants du Code du travail.

Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration du délai légal de rétractation.

À l'expiration de ce délai, le montant pouvant être versé ne peut excéder 30 % du prix convenu.

Le solde est réglé au premier jour voire progressivement au fur et à mesure du déroulement de la formation.

Lorsque la formation est financée par un tiers ou par un employeur, les modalités de facturation et de paiement sont celles prévues dans la convention ou le contrat conclu avec le financeur ou l'acheteur de la formation.

Tout paiement effectué par le stagiaire constitue une preuve de la transaction correspondante.

7. CONDITIONS D'ANNULATION, DE REPORT ET DE FORCE MAJEURE

1. Droit de rétractation

Lorsque le stagiaire est une personne physique qui entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, il dispose d'un délai légal de rétractation de **10 jours à compter de la signature du contrat de formation**.

Le stagiaire peut exercer ce droit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai légal.

À l'issue du délai de rétractation, les conditions d'annulation et de report prévues ci-dessous s'appliquent, sous réserve des dispositions légales impératives.

2. Annulation à l'initiative du stagiaire

Passé le délai légal de rétractation, toute annulation à l'initiative du stagiaire doit être signalée à Formation du U dans les meilleurs délais et par écrit.

Sauf disposition légale impérative contraire, les sommes versées au titre d'une formation ne sont pas remboursées en cas d'annulation à l'initiative du stagiaire après l'expiration du délai de rétractation.

Afin de permettre au stagiaire de bénéficier des sommes déjà versées, Formation du U propose leur **report intégral sous forme d'avoir sur une autre formation de Formation du U.**

Cet avoir est valable pendant **12 mois à compter de la date de la formation initialement prévue** et peut être utilisé pour toute autre formation proposée par Formation du U, sous réserve des places disponibles.

Si le tarif de la nouvelle formation est supérieur au montant de l'avoir, le stagiaire règle la différence.

Si le tarif de la nouvelle formation est inférieur au montant de l'avoir, le solde peut être conservé et utilisé pour une autre formation pendant la durée de validité de l'avoir. Il ne donne pas lieu à remboursement, sauf disposition légale impérative contraire.

3. Empêchement médical

En cas d'empêchement médical, le stagiaire doit informer Formation du U dans les meilleurs délais et fournir un **certificat médical attestant de son impossibilité de participer à la formation.**

Sur présentation de ce certificat, Formation du U propose le **report intégral des sommes versées sur une autre formation**, selon les modalités prévues à l'article 2.

Le certificat médical ne donne pas, à lui seul, droit à un remboursement.

Toutefois, lorsque l'empêchement médical constitue une force majeure dûment reconnue au sens de l'article L.6353-7 du Code du travail, les dispositions légales relatives à la force majeure s'appliquent.

4. Force majeure

Lorsqu'un stagiaire est empêché de suivre la formation par suite d'une **force majeure dûment reconnue**, il bénéficie des dispositions prévues par l'article L.6353-7 du Code du travail.

Dans ce cas, le stagiaire peut rompre le contrat de formation et seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

Lorsque la formation n'a pas commencé, aucune prestation n'ayant été dispensée, les sommes correspondant à la formation non réalisée sont restituées conformément aux dispositions légales applicables.

Lorsque les conditions de la force majeure ne sont pas réunies, les conditions ordinaires d'annulation et de report prévues aux présentes CGV s'appliquent.

5. Absence ou abandon en cours de formation

Toute absence ou tout abandon en cours de formation doit être signalé à Formation du U dans les meilleurs délais.

En dehors des situations relevant d'une disposition légale impérative, notamment de la force majeure, une absence ou un abandon à l'initiative du stagiaire ne donne pas lieu à remboursement.

Formation du U peut, à titre commercial, proposer un report sur une autre formation, sans que cette possibilité constitue un droit automatique du stagiaire.

6. Annulation ou report du fait de Formation du U

Formation du U peut être amenée à annuler ou reporter une formation, notamment en cas d'effectif insuffisant ou pour tout autre motif légitime.

En cas de report, le stagiaire peut accepter la nouvelle date proposée ou, lorsque la formation est annulée et qu'aucune solution de report ne lui convient, obtenir le remboursement des sommes versées au titre de la formation annulée.

En cas d'annulation définitive de la formation à l'initiative de Formation du U, les sommes versées au titre de cette formation sont remboursées.

Aucune indemnité supplémentaire ne pourra être réclamée du seul fait de l'annulation ou du report, sauf disposition légale impérative contraire.

7. Dispositions impératives

Les présentes conditions d'annulation et de report s'appliquent sous réserve des dispositions légales impératives applicables aux contrats de formation professionnelle.

Elles ne peuvent notamment avoir pour effet de priver le stagiaire d'un droit qui lui est accordé par le Code du travail ou par toute autre disposition légale impérative.

13. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET SÉCURITÉ

Le stagiaire s'engage à respecter les règles de fonctionnement, de sécurité et de respect des personnes communiquées par Formation du U et les intervenants pendant la formation.

Le stagiaire doit signaler à Formation du U, avant le début de la formation, toute situation ou contre-indication connue susceptible d'empêcher ou de compromettre sa participation dans des conditions normales de sécurité.

Lorsque la nature de la formation le justifie, des prérequis ou contre-indications spécifiques peuvent être indiqués dans le programme de la formation ou le contrat de formation.

Le stagiaire s'engage à adopter un comportement compatible avec le bon déroulement de la formation et la sécurité de l'ensemble des participants.

Formation du U peut prendre toute mesure nécessaire en cas de comportement mettant en danger les personnes, les locaux ou le bon déroulement de la formation, dans le respect des dispositions légales applicables.

14. RESPONSABILITÉ

Formation du U s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation des formations dans les conditions prévues au programme et au contrat de formation.

Le stagiaire reste responsable de ses effets personnels et des dommages qu'il pourrait causer aux personnes, aux locaux ou au matériel par son fait.

Formation du U ne saurait être tenue responsable des dommages résultant d'un comportement fautif du stagiaire, d'une information erronée communiquée par celui-ci ou d'un événement extérieur indépendant de sa volonté, sous réserve des obligations légales qui lui incombent.

Aucune stipulation des présentes CGV ne saurait avoir pour effet d'exclure ou de limiter une responsabilité qui ne peut légalement l'être.

15. MOYENS PÉDAGOGIQUES ET ENCADREMENT

Les formations sont dispensées selon les modalités pédagogiques précisées dans le programme de chaque formation.

Les intervenants, formateurs et encadrants sont sélectionnés par Formation du U en fonction de leur expérience, de leurs compétences et de leurs références professionnelles.

Les modalités précises de la formation, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre, ainsi que les éventuelles modalités d'évaluation, sont indiqués dans le programme et/ou le contrat de formation.

16. ASSIDUITÉ ET CESSATION ANTICIPÉE

Le stagiaire s'engage à participer à l'intégralité de la formation selon les horaires et modalités communiqués.

Toute absence ou interruption doit être signalée à Formation du U dans les meilleurs délais.

En cas d'abandon ou de cessation anticipée de la formation à l'initiative du stagiaire, les conditions financières prévues dans le contrat de formation s'appliquent, sous réserve des dispositions légales impératives et notamment de celles relatives à la force majeure.

Lorsque la formation est financée par un tiers ou un employeur, les conséquences financières de l'absence ou de l'abandon sont également déterminées par les documents contractuels applicables.

17. ATTESTATION DE PARTICIPATION

À l'issue de la formation, Formation du U peut remettre au stagiaire une attestation de participation ou tout document justifiant la réalisation de la formation, selon les modalités prévues pour la formation concernée.

Lorsque la formation prévoit une évaluation ou une certification particulière, les conditions d'obtention sont précisées dans le programme ou le contrat de formation.

18. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports pédagogiques, documents, textes, photographies, vidéos, méthodes, contenus, créations et autres éléments remis ou présentés dans le cadre des formations sont protégés par les dispositions relatives à la propriété intellectuelle lorsqu'ils remplissent les conditions légales de protection.

Sauf autorisation expresse de Formation du U ou de leurs ayants droit, ils ne peuvent être reproduits, diffusés, commercialisés, transmis à des tiers ou utilisés à des fins commerciales.

L'inscription à une formation n'emporte aucun transfert de droits de propriété intellectuelle au bénéfice du stagiaire.

19. DONNÉES PERSONNELLES

Formation du U collecte et traite les données personnelles nécessaires à la gestion des inscriptions, à l'organisation et au suivi des formations, à la facturation, ainsi qu'au respect de ses obligations légales et réglementaires.

Les données sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le stagiaire dispose, dans les conditions prévues par la réglementation, de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition et de portabilité de ses données lorsque ces droits sont applicables.

Pour exercer ses droits ou obtenir des informations sur le traitement de ses données, le stagiaire peut contacter Formation du U à l'adresse suivante :

charly.lanthiez@hotmail.fr

Les données personnelles ne sont pas transmises à des tiers en dehors des cas nécessaires à l'exécution de la formation, au respect d'une obligation légale ou réglementaire, ou lorsque le stagiaire a donné son consentement lorsque celui-ci est requis.

20. RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Toute réclamation doit être adressée en priorité par écrit à Formation du U à l'adresse suivante :

charly.lanthiez@hotmail.fr

Formation du U s'efforce de rechercher une solution amiable à toute difficulté rencontrée dans le cadre de la formation.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le consommateur peut, après avoir adressé une réclamation écrite préalable à Formation du U et en l'absence de résolution amiable, saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève Formation du U.

Les coordonnées du médiateur doivent également être communiquées au consommateur selon les modalités prévues par la réglementation applicable.

21. DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher prioritairement une solution amiable.

Pour les stagiaires ayant la qualité de consommateur, les règles de compétence juridictionnelle applicables au litige s'appliquent.

Aucune disposition des présentes CGV ne saurait priver le stagiaire des droits dont il bénéficie en vertu des dispositions légales impératives.

22. ACCEPTATION DES CGV

L'inscription à une formation implique que le stagiaire ait pris connaissance des présentes CGV et les accepte, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

Lorsque la conclusion d'un contrat de formation est obligatoire, ce contrat constitue le document contractuel de référence pour les conditions particulières de la formation.

Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de conclusion du contrat ou de l'inscription, selon le régime juridique applicable.

Formation du U peut modifier ses CGV à tout moment pour l'avenir. Les modifications ne s'appliquent pas aux contrats déjà conclus, sauf lorsque la loi l'autorise ou l'impose.

23. CONTACT

Pour toute question relative aux formations, aux inscriptions ou aux présentes CGV :

Formation du U

Téléphone : **07 71 07 87 33**

E-mail : charly.lanthiez@hotmail.fr

Site internet : <https://www.compagnieduu.com>